



**INTERCO  
AVEYRON**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**Mr Le Président  
Hôtel du Département  
Place Charles de Gaulle  
12000 RODEZ**

Rodez, le 10 Juin 2022

Monsieur le Président du Département de l'Aveyron,

Le syndicat CFDT INTERCO DE L'AVEYRON représenté par sa section syndicale CFDT INTERCO Conseil Départemental 12 appelle l'ensemble des personnels du Département à des actions de mobilisations, dont la grève, à partir du vendredi 17 juin 2022.

Le syndicat CFDT INTERCO DE L'AVEYRON représenté par sa section syndicale CFDT INTERCO Conseil Départemental 12 appelle les personnels à se mobiliser pour :

### **CFDT INTERCO 12**

23, avenue de la Gineste  
12000 Rodez

05 65 78 93 90  
06 80 93 93 29

[interco12@interco.cfdt.fr](mailto:interco12@interco.cfdt.fr)

- L'arrêt de la réorganisation à marche forcée du Pôle Développement des Territoires,
- Le remplacement des postes gelés sur tous les Pôles,
- Un délai plus long de réflexion sur la réorganisation du Pôle des Solidarités Humaines,
- Des moyens de remplacement supplémentaires pour les temps partiels et arrêts maladies,
- Des effectifs supplémentaires pour les Centres d'Exploitation (Decazeville, Villefranche, Rodez...),
- Le maintien des remplacements immédiats dans les collèges sans délai de carence de 15 jours,
- La revalorisation des agents de catégorie B des filières administratives et culturelles, ainsi que les encadrants dans les services sociaux et médico-sociaux,
- L'application du Ségur de la Santé sans délai pour tous les agents qui peuvent y prétendre,
- L'application de la loi Taquet pour tous les Assistants Familiaux qui ont plusieurs agréments.

Ces revendications se font dans l'intérêt du fonctionnement des services de la collectivité, dans l'intérêt des agents de la collectivité mais aussi dans l'intérêt des usagers.

Tous ces désaccords ont engendré l'instauration d'un mal-être conduisant à une tension et un stress quotidien, un ras-le-bol, un manque de reconnaissance, une souffrance accrue de certains personnels, et surtout à la dégradation du service rendu aux usagers !

**[INTERCO.CFDT.FR](http://INTERCO.CFDT.FR)**

Pour rappel, « l'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (article L. 4121-1 du Code du travail). L'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais l'empêcher. Cette obligation est une obligation de résultat (Cour de cassation, chambre sociale, 22 février 2002, pourvoi n° 99-18389), c'est-à-dire qu'en cas d'accident ou de maladie liée aux conditions de travail, la responsabilité de l'employeur pourra être engagée. »

La présente lettre vaut préavis de grève de 24 heures pour le vendredi 17 juin 2022, ce préavis couvrant les agents titulaires, contractuels ou stagiaires commençant ou terminant leur vacation de travail au cours de cette journée.

Pendant la durée du préavis, le syndicat CFDT INTERCO DE L'AVEYRON représenté par sa section syndicale CFDT INTERCO Conseil Départemental 12 participera à toutes négociations qu'il vous conviendra d'ouvrir, conformément aux termes de l'article L2512-2 du Code du Travail sur l'exercice du droit de grève dans la Fonction publique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Département, l'assurance de nos salutations respectueuses.

Pour le syndicat CFDT INTERCO Aveyron  
Le secrétaire général



Gaël LAFARGE